

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ANNEE 2025/2026 DU PIED NOIR ESCALADE (Fonctionnement)

Préambule : Suite à la crise COVID et la démission de son président, l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2021 a voté la mise en place d'une gestion collégiale de l'association.

Les statuts ont été modifiés pour répondre au nouveau mode de fonctionnement et le règlement intérieur actualisé chaque année précise et complète les statuts suite à l'assemblée générale annuelle. Le règlement est établi par le conseil d'administration. Son approbation relève du conseil d'administration (CA).

Les membres du CA sont considérés comme les **mandataires de l'association**. Leurs compétences, leurs pouvoirs, tant pour les actes de gestion interne qu'externe à l'**association**, sont définis par les **statuts**.

● Fonctionnement du conseil d'administration (CA)

En son sein, sont désignés pour une année, des délégués aux fonctions définies par le règlement intérieur (trésorier, secrétaire, responsable EPI, délégués avec les services et instances...) Le rôle de trésorier délégué est assuré par Stéphane Cumer, il est secondé par Jean-Rémy Servelle à qui le conseil d'administration a donné pouvoir de règlement des dépenses (signature des chèques) pour suppléer le trésorier délégué en cas de besoin.

Le rôle de secrétaire délégué est assuré par Jean-Rémy Servelle :

Ce rôle comprend notamment les convocations électroniques, la rédaction des comptes-rendus des conseils d'administration et des différentes assemblées.

Les inscriptions sont gérées par Marianne Rival et Elodie Busteau.

La gestion de la boite mel est assurée par Jean-Rémy Servelle ;

La gestion et la vérification des équipements de protection individuels (EPI) est assuré par Céline Joachim et par Mégane Mata ;

Le rôle de délégué à la communication et à la gestion du site est assuré par Elodie Busteau (gestion du site internet (Instagram et Facebook) secondée par Sofiane Kinzelin;

Le rôle de délégué auprès du Comité territorial 46 (CT46) est assuré Gérard Gerveau et Jean-Pierre Bergougnoux ;

Le rôle de délégué auprès de Communauté de communes Quercy Bouriane (CCQB) et de la commune de Gourdon est assuré par Jean-Luc Castéran.

● Prêt du matériel

Le prêt du matériel est encadré comme suit :

une information doit être faite sur les conditions d'utilisation du matériel (réglage et notice) ;

Le prêt doit être formalisé par une fiche de sortie de matériel et rédigé par à une personne du CA.

La fiche d'événements exceptionnels (chute de matériels d'une hauteur importante, chute avec la corde d'une importante, coincement de la corde dans une fissureévénements susceptibles d'endommager le matériel) doit être fournie avec le prêt du matériel ;

Au retour, le matériel doit être réceptionné par un membre du CA et isolé dans le local prévu à cet effet ; les fiches de prêt et d'événements exceptionnels si nécessaire doivent être dûment remplies ; Les fiches seront par la suite annexées au registre matériel ;

Un contrôle de routine devra être fait par une personne compétente dans la gestion et la vérification du matériel, avant toute réutilisation de ce dernier ;

Durant les séances d'entraînement programmés sur SAE ou sur les falaises de Milhac, seules la

fiche d'événements exceptionnels sera utilisée si besoin ;

Lors des sorties clubs à l'extérieur la fiches de prêt devra être utilisée et remplie par un membre du CA , celle d'événements exceptionnels (chute de matériels d'une hauteur importante, chute avec la corde d'une importante, coincement de la corde dans une fissureévénements susceptibles d'endommager le matériel) utilisée si besoin pour isoler le matériel et le vérifier (vérificateurs EPI) avant une réutilisation ;

Dans le cas de matériel concerné par un événement exceptionnel, ce dernier doit être isolé et ne pourra être remis en circulation qu'après examen par 1 des 2 contrôleurs EPI du club (Céline Joachim et Mégane Mata).

Encadrants du Pied Noir Escalade

Jean-Baptiste Arbelet : Brevet d'État Escalade

Gérard Gerveau : Initiateur Escalade

Jean-Pierre Bergougnoux : Initiateur Escalade

Jean-luc Castéran : Initiateur Escalade

Margot Melun : Initiateur SAE

Baptiste Castéran : Initiateur SAE (mineur)

Pour le baby escalade

Elodie Busteau, Marianne Rival, Sofiane Kinzelin, Dimitri Bismut

● Organisation d'une sortie escalade ou manifestation escalade

Organisation d'une sortie escalade ou manifestation escalade dans le cadre des activités du club (hors entraînement à la halle des sports de l'hivernerie ou sur les falaises de Milhac)

Est considérée comme sortie escalade ou manifestations escalade tout événement faisant appel à des moyens gérés par le club Pied Noir Escalade (Matériels du club ou moyens mis à disposition par le club, ...)

Tout événement précité doit faire l'objet d'une validation par le CA (whatsapp ou réunion) du Pied Noir Escalade sur la base de la fiche Sortie/événement dûment remplie.

● Déroulement d'une séance encadrée ou libre dans les créneaux du club attribués par convention avec la CCQB (minimum 2 personnes dont un adulte référent ; dans le cas de 2 personnes, si la deuxième personnes est mineure un représentant légal du mineur doit être présent ou un encadrant).

Les séances encadrées doivent se dérouler en présence d'un cadre fédéral ou du BE encadrant ou un bénévole compétent, validé par le CA.

Les séances libres doivent se dérouler en présence d'un référent inscrit sur la liste annuelle. Les pratiquants dans une séance libre sont autonomes titulaires du passeport orange.

Les mineurs sont encadrés ou supervisés par les encadrants ou référents durant les horaires des séances de leur groupe dans l'enceinte de la halle des sports de l'hivernerie. En dehors de ces horaires, il appartient aux responsables légaux des mineurs d'assurer leur arrivée et la récupération au sein de cette enceinte sportive. Dans le cas d'une sortie sur le site de Milhac, il appartient aux responsables légaux des mineurs d'assurer leur arrivée et la récupération au pied de la falaise auprès d'un encadrant, d'un référent, ou d'un membre du CA.

Les adhérents sont pris en charge dans les créneaux horaires en fonction de leur groupe et de leur autonomie.

Attention, les entraînements libres sont uniquement accessibles en présence d'un adulte référent:

• le lundi de 18h30 à 21h00 entraînement libre (licenciés autonomes)
possibilités de programmer pour les licenciés non autonomes une séance d'encadrement en présence d'un initiateur (validation avec whatsapp)
référents : voir liste affichée

encadrants : Gérard Gerveau, Jean-Pierre Bergougnoux,
Jean-luc Castéran, Margot Melun et Baptiste Castéran (en présence d'un membre du CA)

• le mardi de 18h30 à 19h30 groupe 1 de 7 à 9 ans (séance encadrée)
Jean-luc Castéran, Margot Melun et Baptiste Castéran (en présence d'un membre du CA)

• le mardi de 18h30 à 20h30 entraînement libre (licenciés autonomes)
possibilités de programmer pour les licenciés non autonomes une séance d'encadrement en présence d'un initiateur (validation avec whatsapp)
référents : voir liste affichée

encadrants : Gérard Gerveau, Jean-Pierre Bergougnoux,
Jean-luc Castéran, Margot Melun et Baptiste Castéran (en présence d'un membre du CA)

• Le mercredi de 17h30 à 18h30 groupe baby escalade (tous les 15 jours)
encadrement : Elodie Busteau, Marianne Rival, Sofiane Kinzelin, Dimitri Bismut, Jean-Luc Castéran

• le vendredi de 17h30 à 18h30 groupe 2 de 10 à 12 ans (séance encadrée)
• le vendredi de 18h30 à 20h00 groupe 3 de 13 à 16 ans (séance encadrée)
• le vendredi de 19h30 à 23h00 groupe 4 au-delà de 16 ans et adultes (séance encadrée jusqu'à 21h30)

encadrants : Jean-Baptiste Arbelet, Gérard Gerveau, Jean-Pierre Bergougnoux,
Jean-luc Castéran, Margot Melun et Baptiste Castéran (en présence d'un membre du CA)

• le samedi de 16h30 à 20h00 entraînement libre pour licenciés autonomes
avec présence d'un référent : voir liste affichée
programmation à voir pour les licenciés non autonomes avec un encadrant sur inscription (validation avec whatsapp)

• le dimanche de 15h00 à 19h00 : entraînement libre pour licenciés autonomes
avec présence d'un référent : voir liste affichée
programmation à voir pour les licenciés non autonomes avec un encadrant sur inscription (validation avec whatsapp)